

RAPPORT N° LOI2020-12-01



Date	07/12/2020
Soumis par	Jean-Luc Jubinville
Objet	Plan d'action intérimaire – Fermeture de l'aréna Jean-Marc Lalonde
# du dossier	Cliquez ici pour entrer du texte.

1) **NATURE / OBJECTIF :**

Le but de ce rapport est d'informer le conseil municipal des actions prises par les Services communautaires afin de fermer temporairement l'aréna Jean-Marc Lalonde du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 comme demandé lors du processus budgétaire.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors du processus budgétaire 2021, le conseil municipal a donné la directive suivante :

DIRECTIVE : QUE le budget proposé de 109 000 \$ pour le coût opérationnel de l'aréna Jean-Marc Lalonde soit réduit de 50 %, soit 54 500 \$ et que les Services communautaires soient mandatés d'entamer les discussions avec le CSDCEO pour un éventuel partenariat sur les installations sportives.

Lors des discussions, la coupe budgétaire fut acceptée assumant que l'aréna sera fermé du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

Lors de ces mêmes discussions, le conseil a également mentionné l'importance d'accommoder dans la mesure du possible les groupes affectés par la fermeture.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport LOI2020-12-01 soit reçu à titre d'information.

BE IT RESOLVED THAT the LOI2020-12-01 report be received for information.

4) **HISTORIQUE :**

Suite à une discussion lors du processus budgétaire, le conseil a mandaté les Services communautaires de fermer l'aréna du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Le Service travaille sur cette fermeture depuis l'adoption du budget.

5) **DISCUSSION :**

L'aréna Jean-Marc Lalonde offre aux résidents la possibilité de louer une salle communautaire et une surface multi fonctionnelle. Les services communautaires sont entrés en communication avec l'ensemble des groupes affectés par la fermeture afin de trouver des solutions possibles afin de subvenir à leurs besoins. Voici un résumé des solutions offertes et des commentaires obtenus :

Utilisateurs de la salle communautaires : 90 % des activités devant avoir lieu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021 pourront être relocalisés dans l'une de nos salles communautaires (p. ex., Centre Chamberland, Clarence Creek, Ronald Lalonde [St-Pascal], Alphonse Carrière [Hammond] ou Bourget). Malgré la capacité des gens de pouvoir relocaliser leurs activités, nous avons reçu plusieurs commentaires/questions tels que :

- Les autres salles communautaires sont trop loin de Rockland.
- La date voulue n'est pas disponible dans les autres centres.
- Une activité qui utilise la salle et la surface multifonctionnelles en même temps ne peut pas avoir lieu dans un autre centre.
- Toutes les petites communautés ont leur centre communautaire, mais pas la région de Rockland.
- Les salles communautaires privées sont trop dispendieuses.

Surface multifonctionnelle : Il est important de noter que la surface multifonctionnelle de l'aréna est majoritairement utilisée durant les mois de novembre à avril de chaque année considérant que très peu de surfaces de la taille d'une patinoire sont disponibles pendant cette période. Les activités ayant lieu d'avril à juin peuvent être relocalisées à l'aréna de Clarence Creek tandis que les activités ayant lieu de janvier à avril sont difficilement relocalisables.

Voici la liste des groupes utilisant la surface multifonctionnelle et les solutions qui leur ont été proposées :

GROUPE	DATE DU RETOUR ANTICIPÉ*	SOLUTION (LIEU DE RELOCALISATION)	ES CE UNE SOLUTION À LONG TERME ?
<i>Cadet de l'Air</i>	Février 2021	La salle de l'aréna de Clarence Creek subviendrait de 60 à 70 % de leurs besoins jusqu'au mois d'avril. Certaines de leurs activités devront être mises de côté pendant cette période (p. ex., « Marskmanship », etc.) Une fois que la surface de béton de l'aréna de Clarence Creek deviendra disponible suite à la saison de glace 80 % à 90 % de leurs besoins seront satisfaits.	À déterminer
<i>Souper de homard</i>	Juin - 2021	Relocalisation <i>possible</i> à l'aréna de Clarence-Rockland. Les coûts de location de l'aréna de Clarence-Rockland sont beaucoup plus élevés. Impossible de les accommoder à l'aréna de Clarence Creek.	À déterminer
<i>Pickle ball</i>	Février 2021	Impossible de subvenir à leurs besoins dans l'une de nos installations municipales	Non
<i>Rockland Field Archers</i>	Automne 2021		
<i>Orleans Softball Association</i>	Printemps 2021		
<i>Conseil scolaire Catholique de l'est de l'Ontario</i>	Immédiatement		
<i>Gloucester Lacrosse Association</i>	Mars 2021		

<i>Équipe de Lacrosse (Montréal)</i>	Février 2021	Impossible de subvenir à leurs besoins dans l'une de nos installations municipales	Non
<i>Journée familiale</i>	Février 2021		
<i>Ligue locale de hockey balle</i>	Janvier 2021		
<i>Adrenaline Rush Flyball</i>	Immédiatement		
<i>Roller Derby (Montréal)</i>	Février 2021		
<i>Réservation privée (p. ex., fête d'enfant, etc.)</i>	N/A	Toutes les fêtes privées pourront être relocalisées sur la surface de béton de l'aréna de Clarence Creek à partir de la mi-avril. Aucune activité privée ne pourra être relocalisée entre le 1er janvier et la mi-avril.	N/A
* Toutes les dates de retour sont sujettes à l'état de la pandémie			

Offre du conseil scolaire du district catholique de l'est de l'Ontario (CSDCEO):

Le CSDCEO utilise la surface de béton de l'aréna JML comme gymnase pour les élèves de l'école secondaire Catholique L'Escale. Suite à notre discussion avec eux annonçant la fermeture de l'aréna JML, le CSDCEO nous a fait parvenir une lettre indiquant leur intérêt de payer un loyer fixe annuel afin d'aider avec le budget d'opération de l'aréna. Vous trouverez la lettre en pièce jointe.

6) **CONSULTATION :**

Les Services communautaires ont rejoint l'ensemble des groupes affectés afin de commencer des discussions.

Plusieurs détails restent encore à confirmer avant de permettre les relocalisations.

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

N/A

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/,etc.) :**

Le présent rapport n'a aucun impact financier direct.

La fermeture de l'aréna Jean-Marc Lalonde du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 permet de diminuer le budget d'opération de 54 500 \$.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

Les assurances municipales ont été contactées. La couverture d'assurance sera modifiée en conséquence de l'utilisation. Aucune économie n'est prévue par ce changement.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Les recommandations 2, 3 et 4 du plan directeur des loisirs abordent la situation de l'aréna Jean-Marc Lalonde :

Recommandation 2 : Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-

ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

12) **DOCUMENTS D'APPUI :**

Lettre du CSDCEO

Plan directeur des parcs et loisirs